

FICHE D'AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL
(A renvoyer au plus tard le 9 février 2026 – date impérative)

Les candidats doivent constituer un dossier permettant au jury d'apprécier leurs compétences et leurs qualités. A titre indicatif, ce dossier pourra comporter notamment les pièces suivantes :

Rubriques intéressant toutes les spécialités :

Curriculum vitae

Projet pédagogique

Titres et diplômes

Expérience professionnelle / Enseignement :

- Enseignement dans un établissement (nature de l'établissement, description des fonctions exercées), projet d'établissement
- Activités pédagogiques

Expérience professionnelle / Activités artistiques (Musique, Danse, Art dramatique) :

Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal (type de structure, descriptif de l'activité), compagnie, association, troupe.

Concours nationaux, internationaux

Activité d'artiste interprète (décrire le champ d'activité)

Activité de soliste (décrire le champ d'activité)

Discographie

Activité de composition (musicale, chorégraphique, théâtrale)

Scénographie, filmographie

Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs)

Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs)

Autres

Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif (photocopie) sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer.

Le dossier peut contenir également des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seules des présentations par photo (format A4), DVD, CDRom ou clé USB seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier.